

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉAMÉNAGEMENT DE LOCAUX DE LA DIVISION DE LA CULTURE,
DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DE
L'ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT AU CENTRE MUNICIPAL
MONSEIGNEUR LAVAL

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT

1. Le projet consiste au réaménagement des locaux de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement de Beauport au centre municipal Monseigneur Laval. Il peut également s'agir d'interventions dans d'autres locaux du bâtiment requises aux fins de la réalisation du projet.

2. Le projet peut comprendre des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de réparation, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de renforcement, de construction, de reconstruction, de démolition, d'aménagement, de réaménagement, d'enveloppe, d'économie d'énergie, de signalisation et d'accessibilité. Il peut également s'agir de l'acquisition de mobilier ainsi que des frais de déménagement et de relocalisation nécessaires à la réalisation du projet.

SECTION II

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

3. Le projet nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts ainsi que tout autre service requis pour sa réalisation. Les services sont exigés pour la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité ainsi que tout autre service nécessaire à la réalisation des travaux décrits aux articles 1 et 2.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

4. Le coût des travaux et des services professionnels et techniques décrits aux articles 1, 2 et 3 s'élève à 300 000 \$.

TOTAL : 300 000 \$

Annexe préparée le 5 octobre 2009 par :

Mario Gagnon, architecte
Service de la gestion des immeubles

Claude Charette, ing.
Coordonnateur au PTI
Service de la gestion des immeubles